

REGLEMENT CYCLOCROSS SAISON 2017-2018

Sur chaque épreuve, le règlement national cyclocross UFOLEP doit être appliqué et ne peut pas être assoupli.

1) Généralités :

* Les épreuves cyclocross UFOLEP sont ouvertes aux licenciés UFOLEP **y compris double licenciés**. Elles peuvent être ouvertes également aux licenciés FFC : Pass' cyclisme 1, 2, 3, 4; minimes, cadets, ainsi qu'aux licenciés FSGT 2, 3, 4 ou 5 sur **présentation de la licence** validé mais également aux non licenciés (ces derniers devant présenter un certificat médical de moins d'un an, **spécifiant « Apte à la compétition cycliste »**). En cas d'ouverture (voir observation dans le calendrier départemental), un classement séparé doit obligatoirement être établi et le prix de l'engagement pour les non licenciés de l'UFOLEP doit être supérieur au prix de l'engagement des licenciés UFOLEP.

- Concernant le matériel, le règlement national cyclocross UFOLEP et le règlement UCI s'appliquent.
- Sur les épreuves du Loiret, les vélos de types VTT sans dispositif additionnel (cornes de vaches...) sont autorisés. Les concurrents sont classés en catégorie VTT.
- Pour participer aux épreuves du Loiret, la carte cyclocross et la licence UFOLEP 2017-2018 sont obligatoires et doivent être entièrement remplis.
- Les féminines qui le souhaitent pourront courir en 3^{ème} catégorie et seront soumises aux mêmes critères de montée que les adultes masculins, la demande est à faire en début de saison et pour la saison entière.
- Les compétiteurs VTT seront acceptés sur le championnat départemental, en catégorie « hors championnat » selon le bon vouloir du club organisateur, avec un départ décalé.
- Les compétiteurs VTT seront acceptés sur le championnat départemental et régional pour participer au titre qu'avec un vélo équipé d'un cintre n'excédant pas 50 cm sans dispositifs additionnel, étant titulaire d'un carton cyclo-cross et ayant satisfaits aux critères de sélections stipulés par la commission départementale.
- L'utilisation de la webcam sur le vélo ou sur le compétiteur est interdite en compétition comme à l'entraînement
- Le port du casque à coque rigide, attaché, est obligatoire en course comme à l'échauffement, ainsi que le maillot du club pour les licenciés UFOLEP, même lors de la remise des récompenses.
- Le montant de l'engagement par courrier est fixé à **5€50** pour les licenciés UFOLEP.
- Le montant de l'engagement par courrier est fixé à **8€00** pour les licenciés des autres fédérations ou les non licenciés.
- Tout engagement sur place sera de **8€00** pour les licenciés UFOLEP et de **10€00** pour les autres.

2) Changement de catégorie :

Le changement de catégorie s'effectue grâce aux systèmes de points suivants :

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9,8,7,ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points	Places	Points
1 ^e	10	1 ^e	5	1 ^e	3
2 ^e	7	2 ^e	4	2 ^e	2
3 ^e	6	3 ^e	3	3 ^e	1
4 ^e	4	4 ^e	2	La place des 3 premiers est indiquée sur la carte cyclocross	
5 ^e	3	5 ^e	1	4 ^e	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclocross		La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclocross		5 ^e	0
				Leur place n' est pas indiquée sur la carte cyclocross	

Tout cyclocross man adulte totalisant 20 points ou ayant 2 victoires sera systématiquement surclassé dans la catégorie supérieure

3) Supériorité manifeste :

En cas de **supériorité manifeste** d'un « compétiteur », les commissions sportives départementales concernées se réservent le **droit de surclasser** celui-ci immédiatement.

4) Durée de la compétition – nombre de participations autorisées :

CATEGORIES	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Jeunes masculins et Féminines 13/14 ans	20 min : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Interdiction de courir deux jours consécutifs.
Jeunes masculins et Féminines 15/16 ans	30 min : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Jours de course autorisés : tous les jours.
Les épreuves à étapes sont interdites aux Jeunes 13/14 ans et 15/16 ans, y compris aux Jeunes de 16 ans surclassés.		
Adultes masculins 17/18/19 ans	Lorsqu'une compétition est réservée à cette catégorie. 40 min : Après 20 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Libre
3e CATEGORIE 2e CATEGORIE 1e CATEGORIE (Masculins et Féminines)	50 min : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	
FEMININES ADULTES 17 ans et plus	30 min : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Libre Remarque : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir avec les « 3e catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles courront sur la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.

Remarques : A compter de la mi-course, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché. Les tours seront décomptés au fur et à mesure. La course est arrêtée pour l'ensemble des concurrents dès que le premier a franchi la ligne.

5) Championnat départemental :

Pour pouvoir disputer le titre départemental, les participants doivent avoir participé à **au moins 1 cyclocross dans le Loiret auparavant**.

L'épreuve est toutefois ouverte aux cyclocross men qui ne rempliront pas ces conditions, aux vététistes et aux cyclocross men des départements extérieurs (selon le bon vouloir du club organisateur). Un second départ sera donné environ une minute après et un classement séparé sera réalisé pour ceux-ci.

Délivrance de titre de champion départemental :

Le titre de champion départemental sera délivré : catégorie adulte masculin (à partir de 17ans), catégorie jeune (13/14 et 15/16) et féminine (à partir de 17ans)

La condition de délivrance du titre sera définie par la commission départementale suivant le critère suivant :

Nombre de participants minimum au départemental par rapport au nombre de cartons édités dans la catégorie concernée.

6) Championnat régional :

Participation au championnat départemental pour prendre part au championnat régional.

7) Championnat national :

Participation au championnat régional pour poser candidature au championnat national.

Critères de sélection au championnat national :

- 1° : le champion régional
- 2° : le champion départemental
- 3° : les résultats de la saison (classement scratch)
- 4° : le classement au challenge
- 5° : le nombre de participation dans le Loiret

8) Challenge départemental :

Les points sont marqués sur chaque épreuve, puis additionnés pour établir un classement en fin de saison. Pour les championnats, il ne sera marqué que des points de participation, quel que soit le classement final.

place	point
saison "régulière"	
1	30
2	25
3	22
4	19
5	17
6	15
7	13
8	11
9	10
10	9
11	8
12	7
13	6
14	5
15 et au delas	4
championnat	
départemental	5
régional	10
national	10
cas particulier	
abandon	3
bénévole	4

8) Document :

Après chaque épreuve la liste des engagés, des bénévoles et les résultats sont à envoyer à Didier Perruche dans la semaine qui suit la compétition : didier.perruche@wanadoo.fr

Ou : 13, place des marguerites 45500 POILLY-LEZ-GIEN